



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL

Extrait du livre des règlements administratifs de Hockey Québec 2022-2023

Nom de l'officiel: _____

Région: _____

AMH ou organisation: _____

Le règlement 10.4 du livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque officiel doit lire et signer le « Code d'éthique de l'officiel ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiel (le) s. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer dans le respect des règles de jeu et la protection des participantes et des participants. Pourtant, les décisions des officiels (le) s sont souvent la source de nombreuses frustrations, leur jugement faisant rarement l'unanimité.

Un(e) officiel (le) efficace et compétent doit donc :

- A. Protéger l'intégrité de la compétition et de la sécurité des participantes et des participants.
- B. Connaître les règlements et leur interprétation ; se conformer aux règles énoncées.
- C. Appliquer les règlements avec objectivité et impartialité, de façon équitable, et avec discernement.
- D. Communiquer de manière respectueuse avec les participantes et les participants.
- E. Être en état physique et mental pour remplir la tâche envisagée.
- F. Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des participantes et des participants.
- G. Planifier l'ensemble des activités de façon qu'un(e) officiel (le) ne soit jamais seul(e) dans un lieu privé fermé en compagnie d'une participante ou d'un participant, ou d'une personne impliquée dans le milieu. Ce lieu peut être réel (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseau social).

Plus particulièrement :

- Les communications électroniques entre une participante ou un participant et un(e) officiel (le) doivent inclure les parents de la participante ou du participant si elle ou il est âgé de moins de 18 ans.
- Les envois électroniques de groupe doivent être privilégiés aux messages privés.
- L'officiel (le) doit demander la présence d'un autre adulte lorsqu'une participante ou un participant le visite à son bureau ou son local.
- L'officiel (le) ne doit pas conduire les participantes ou les participants de moins de 18 ans vers ou de retour d'une activité (pratique, partie, compétition ou autre) sans avoir le consentement de leurs parents. Elle ou il doit obtenir une autorisation parentale pour tous cas d'exception.
- Lors de voyages impliquant de découcher, l'officiel (le) s'assure que les chaperons restent dans une pièce voisine aux chambres des participantes et des participants.
- L'officiel (le) doit limiter les visites dans les chambres d'hôtel aux visiteurs du même sexe.
- L'officiel (le) doit s'assurer que la vérification des chambres est faite par des adultes formés et préféablement de paires mixtes.
- H. Prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site www.sportbienetre.ca.
- I. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants, ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre.
- J. S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions.



ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL

- K. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.
- L. S'engager à se conformer à toutes les exigences et recommandations de la Santé publique du Québec et autres autorités gouvernementales, et à mettre en place et adopter toutes les mesures nécessaires à cet effet en lien avec le plan de retour au hockey de la Fédération.
- M. Conserver obligatoirement la confidentialité dans tous les dossiers, notamment ceux en lien avec la COVID-19.
- N. Observer rigoureusement les règles du plan de retour au hockey de Hockey Québec ainsi que des règles de la Santé publique.
- O. Accepter et respecter en tout temps les décisions des administrateurs en lien avec le plan de retour au hockey de Hockey Québec ainsi que des règles de la Santé publique.
- P. Prendre connaissance et signer le code d'éthique de l'officiel

Je m'engage à respecter les mesures de la Santé publique du Québec concernant la COVID-19.

J'ai signé la présente déclaration librement et en toute connaissance de cause.

Nom de l'officiel (le) (lettres moulées)

Nom du parent/tuteur/responsable légal
(si l'officiel (le) est mineur ou ne peut légalement donner son accord)

Signature de l'officiel (le)

Signature du parent/tuteur/responsable légal

Lieu / Date : _____